



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 30 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juin 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI-MANCINI, M. CHAREYRE, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme RUGGERI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. VOGLIMACCI

Etaient absents :

M. GOMILA, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Juin 2014

Délibération N°2014 /169

Avenant n°1 au marché n°2013/130 relatif à la création d'une crèche multi-accueil de 40 places à Mezzavia. Lot n°10 : peintures, sols souples, revêtements muraux. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Par décision municipale n°2013/185 en date du 10 octobre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°10 peinture, sols souples, revêtements muraux - avec l'entreprise Entretien et couleurs pour un montant de 58 409 € HT.

Le présent avenant a pour objet la mise en œuvre de modules acoustiques en faux plafonds pour renforcer les caractéristiques acoustiques des zones d'activité et de la salle de musique. En effet le service petite enfance a l'ambition de développer une crèche musicale dans cette infrastructure, ce qui ne faisait pas partie du programme initial de l'équipement. Aussi le renforcement des éléments acoustiques des zones concernées par la diffusion de sources sonores est indispensable pour le bon fonctionnement de l'équipement.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 6 664,40 € HT soit une augmentation de 11,4%.

Le nouveau montant du marché public est de 65 073.40 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER le Député - Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/130 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia -lot n°10 peinture, sols souples, revêtements muraux - avec l'entreprise Entretien et couleurs pour un montant de 65 073.40 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Annie COSTA-NIVAGGIOLI, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale Administration Générale-Finances-Personnel en date du 26 juin 2014,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/130 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia -lot n°10 peinture, sols souples, revêtements muraux - avec l'entreprise :

Entretien et couleurs pour un montant de 65 073.40 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140630-2014_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

Publication : 04/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

